



Bulletin d'adhésion
ABBIO
Année 2025

IDENTIFICATION

Statut : Agriculteur Entreprise privée Association SCIC Coopérative Autre :

Raison sociale / dénomination : _____

N° SIRET : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Nom, Prénom du représentant : _____

Téléphone portable : _____

Courriel : _____

MONTANT DE LA COTISATION 2025 ABBIO

Agriculteur Surface d'orge cultivée (en 2024) : _____ <10 ha >10 ha

Producteur de houblon

Association de producteurs Précisez le nombre d'agriculteurs adhérents : _____

- **COTISATION agriculteurs** : Si moins de 10 ha d'orge : 30 € ; si plus de 10 ha : 50 €
- Pour les associations de producteurs : 30 € par agriculteur adhérent à l'association
- Pour les producteurs de houblon : 30 € par agriculteur.

Coopérative ou OS COTISATION : 300 €

Malterie COTISATION : 300 €

Brasseurs et Distillateurs

Quantité de malt bio régional achetée (2024) : _____

Cotisation fixe de 50 € /an + cotisation variable de 5 € / Tonne de malt bio régional achetée l'année précédente

La cotisation des brasseurs et distillateurs est plafonnée à 500 € /an.

ENGAGEMENT ET COTISATION A ABBIO :

Je soussigné.e : *Nom, Prénom du représentant* : _____

Adhère à l'association ABBIO – Association Brassicole Bio Interprofessionnelle d'Occitanie pour l'année 2025 et m'engage à régler ma cotisation annuelle.

Fait à _____ le _____ *Signature et tampon*

Bulletin à transmettre par mail à amelie.berger@ocebio.fr

La cotisation 2025 sera facturée par ABBIO selon le barème validé par l'Assemblée Générale du 06 décembre 2023.

NB : Paiement par chèque à l'ordre de ABBIO ou virement. - TVA non applicable , article 206 bis du CGI